

## DEC220829DR12

**Décision portant délégation de signature à Mme Rosa COSSART, responsable scientifique du projet H2020-ERC-SYG-2020 n°951330 intitulé Reverse engineering the assembly of the hippocampal scaffold with novel optical and transgenic strategies (HOPE) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LA DÉLEGUÉE RÉGIONALE,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC213808DAJ du 16 décembre 2021 nommant Mme Aurélie PHILIPPE, déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er janvier 2022 ;

### DÉCIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, délégation est donnée à Mme Rosa COSSART, responsable scientifique du projet H2020-ERC-SYG-2020 n°951330 intitulé Reverse engineering the assembly of the hippocampal scaffold with novel optical and transgenic strategies (HOPE), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles du projet H2020-ERC-SYG-2020 précité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à la réalisation du projet susvisé, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L.2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits du projet susvisé ;
2. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

#### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Rosa COSSART, délégation de signature est donnée à M. Antoine GIRAULT, IE CNRS et à Mme Nathalie MAIRATA, AI CNRS à l'effet exclusif de certifier le service fait à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

#### Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement 6 mois après la date de fin du projet susvisé H2020-ERC-SYG-2020 n°951330 ou en cas de changement de la déléguée régionale (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires.

#### Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> janvier 2022

La déléguée régionale  
Aurélie PHILIPPE

